



**QUI VEUT
RAFRAÎCHIR
SA VILLE ?**

Qui veut rafraîchir sa ville ?, basée à Lyon, a pour ambition de filialiser son activité sur l'ensemble du territoire national pour ouvrir une plate-forme dédiée dans chaque ville candidate.

POURQUOI INVESTIR DANS QUI VEUT RAFRAÎCHIR SA VILLE ?

La stratégie de financement de Qui veut rafraîchir sa ville ? s'inscrit dans la même logique que son dispositif opérationnel : mobiliser la société civile en s'adressant aux habitants des villes pour leur proposer d'investir dans le projet via un placement intéressant, à impact positif directement mesurable sur le territoire.



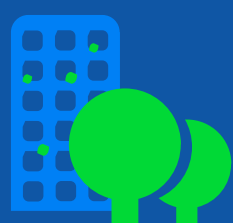
QUEL EST L'IMPACT DE MON INVESTISSEMENT ?



OBJECTIF

3 filiales en 2024
10 filiales en 2025
30 filiales en 2026

AU BOUT DE 3 ANS



+ de 13 000 îlots
de fraîcheur



12 M de m³
d'eau infiltrés



140 000
arbres plantés



137 hectares
d'ombre portée

Dans une ville de 50 000 habitants, notre impact annuel sera le suivant :

400 îlots de fraîcheur
3 200 arbres plantés dans des conditions pérennes
200 000 m³ d'eau réinfiltrés chaque année dans le sol de nos villes
3,2 hectares d'ombre portée en plus chaque année (progression de l'indice de canopée dans la ville)

COMMENT FONCTIONNE MON INVESTISSEMENT ?

Qui veut rafraîchir sa ville ? vous propose de devenir actionnaire d'une société de participation dont l'objectif exclusif est d'apporter du financement dans le projet et de se faire rémunérer pour ce financement. Cette société de participation s'appelle "C'est formidable", elle est co-fondatrice de Qui veut rafraîchir sa ville ? à hauteur de 10% et va lui prêter son capital sous la forme d'un compte courant d'associé.

La société de participation C'est formidable est une société à capital variable qui peut réunir 150 actionnaires maximum. 60 sont issus de la société civile, 60 sont des entreprises privées.

NOS 60 LOTS

à 2 000€

à 5 000 €

à 10 000 €

250 K€ investis

QUEL EST MON RETOUR SUR INVESTISSEMENT ?

- Conditions : investissement bloqué pendant 3 ans à partir de la date anniversaire de l'entrée dans le capital (inaliénabilité)
- Rémunération : versement de dividendes chaque année à la fin de l'exercice comptable, proratisé en fonction de la date d'entrée dans le capital : 8% pour chaque exercice complet, (8%* le nombre de mois entre l'entrée dans le capital et la fin de l'exercice) pour un exercice incomplet.

1. Je place 2000 € le 21/11/2023. Mon placement est bloqué jusqu'au 20/11/2026. Je touche 8% de dividendes pour l'exercice 2024, puis 8% (160€) pour l'exercice 2025, puis 8% sur l'exercice 2026 si je ne sors pas avant la fin de l'exercice 2026.
2. Je place 10 000 € le 31/03/2024. Mon placement est bloqué jusqu'au 30/03/2027. Je touche 8% de dividendes pour l'exercice 2024, proratisé sur 9 mois (800x(9/12) = 600€) puis 8% (800€) pour l'exercice 2025, puis 8% sur l'exercice 2026. Si je sors du capital au 31/03/2027, je toucherai en 2028 les dividendes proratisés (800x(3/12) = 200€).

- Niveau de risque : placement non sécurisé. Risque de perte partielle ou totale de l'investissement.

- Enjeux ESG satisfaits : notre projet contribue à la réalisation de 7 Objectifs de Développement Durables répertoriés par l'ONU (ODD), plus d'informations sur simple demande.

La présente offre au public ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF. Un document d'information synthétique a été publié, les investisseurs peuvent se le procurer en cliquant [ici](#).



**QUI VEUT
RAFRAÎCHIR
SA VILLE ?**

13 rue Émile Zola,
69002 Lyon, France
+33 (0)4 28 31 94 09

En partenariat avec
le fonds de dotation

